



INTERNATIONAL COMMISSION ON COUPLE  
AND FAMILY RELATIONS  

---

COMMISSION INTERNATIONALE DES RELATIONS DU  
COUPLE ET DE LA FAMILLE

**57th International Conference  
Malta  
12th – 14th March 2010**

**EMPOWERING FAMILIES AS SUSTAINABLE PARTNERS IN  
SOCIAL POLICY**

**Hubert Brin**

***“FAMILLES ET POLITIQUES SOCIALES”***

## FAMILLES ET « POLITIQUES SOCIALES »

En préalable je voudrais préciser « d'où » je parle. Je suis militant d'association familiale et non professeur, scientifique, chercheur ou professionnel de la famille. J'appartiens à un des soixante mouvements familiaux français qui s'appelle la « Confédération Syndicale des Familles », essentiellement implanté dans les quartiers populaires. J'ai présidé l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) de 1996 à 2006.

En France l'UNAF regroupe la quasi-totalité des associations familiales existantes dans toutes leurs diversités philosophiques, sociologiques, culturelles, confessionnelles, etc...

Particularité notoire, elle a reçu du législateur la mission légale de défendre les intérêts familiaux et de représenter les familles partout où ceux – ci sont en jeu.

Mon expertise repose sur cette histoire et sur une méthode héritée des mouvements de jeunesse : voir, juger, agir, ou pour prendre quelques expressions d'aujourd'hui : regarder – écouter, analyser, proposer et/ou décider. Mon propos trouve donc d'abord son inscription dans la vie associative et dans le modèle d'action et de représentation du syndicalisme, ceci étant dit pour expliquer mon cheminement et engager le débat et non pour affirmer qu'il s'agit du modèle à suivre.

Je veux donc en tout premier lieu remercier les membres de la commission et son président de m'avoir invité à prendre la parole dans cette conférence. Merci de leur confiance, j'espère qu'ils ne le regretteront pas..

Le thème choisi pour cette cinquante septième conférence m'apparaît particulièrement judicieux à la fin de cette première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle.

En effet, même si ce sujet prend racine dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est bien au début des années 2000 que dans la plupart des nations de notre planète la question du développement durable fait à tout le moins l'objet de débats voire de décisions.

Alors que la première finalité altruiste du développement durable, ou pour être plus direct : sa première finalité non commerciale, c'est de transmettre une planète encore vivable pour notre descendance humaine, curieusement, le mot famille est quasiment absent de tous les textes et de toutes les conférences qui y sont consacré.

Pourtant, il me semble qu'en y regardant de près, au cœur des réponses à apporter sur les nécessaires changement de modes de vie et de consommation, au cœur de la réponse sur la préservation de l'eau, pour ne prendre que ces deux exemples, la famille, malgré tous ses défauts ou justement à cause de tous ses défauts, la famille se trouve être en première ligne parce que premier lieu d'éducation et de transmission.

Bien évidemment la problématique famille diffère selon que l'on vive dans un pays développé, émergent ou en voie de développement.

Puisque, n'en doutons pas, cette nouvelle « pensée de notre futur commun » sera un paramètre incontournable de l'ensemble des décisions économiques, sociales et culturelles à venir, il devient urgent d'affirmer que la famille demeure un partenaire qui mérite d'être associé ou à tout le moins consulté en amont de toutes les décisions qui la concernent.

J'ai utilisé l'expression « demeure un partenaire » plutôt que « devient un partenaire, parce que pour moi, même dans les pays où la famille n'est pas considérée comme partenaire, elle exerce quand même cette fonction, parce que chacun sait bien, chacun voit bien que lorsque la famille dysfonctionne des répercussions se font sentir sur l'ensemble de ses membres et par delà, sur la société. Cette évidence n'empêche pas pour autant un homme politique de mon pays de comparer le nombre d'enfants dans une famille à ce que coûte en CO2 un aller –

retour Paris New – York en avion pour justifier la limitation à 2 enfants des aides financières versées aux familles.

A l'aune de ce regard rapide, puisque les élus politiques invoquent régulièrement la famille comme première responsable de certains de nos maux sociaux, et un peu moins souvent responsable des progrès ou des guérisons, puisqu'ils ont désormais le souci du développement durable, reconnaître la famille comme partenaire économique, social et culturel ne relève pas que de la conception de la démocratie, mais d'un impératif nécessaire pour la mise en œuvre des transformations indispensables à notre futur.

Il est à cet égard intéressant de noter que le thème du rapport moral de l'UNAF pour les années 2010 – 2012, où comme je vous l'ai dit tout à l'heure je n'ai plus de responsabilités depuis juin 2006, ce thème, donc, s'intitule : « rien de durable sans les familles ».

Cela, je le crois profondément.

J'attire cependant votre attention sur le fait que très souvent avec « développement durable » sont associées les expressions suivantes : « principe de précaution », « société sans risque », « qualité zéro défaut ». Or, justement, l'association de ces quatre expressions présente le risque majeur de la mise en place d'une société aseptisée, sans vie et sans mystère, ainsi que celui de la création de nouvelles normes sociales desquelles les pauvres seront exclus. Cette petite phrase est très succincte et édulcorée pour préciser le fond de ma pensée, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Néanmoins, « rien de durable sans les familles », pour que cette phrase prenne chair, pour que les familles soient considérées comme des associés soutenables dans la politique sociale, il y a, à mon sens, quelques explications nécessaires et quelques conditions incontournables.

Parmi toutes les explications nécessaires, j'en retiens 2 :

- s'expliquer sur le mot famille
- s'expliquer sur les champs de compétence de la politique familiale.

Parmi les conditions incontournables, j'en retiens 3 :

- l'organisation de la défense des intérêts familiaux par les familles elles – mêmes
- la reconnaissance par la loi de la fonction de partenaire social, économique et culturel jouée par les familles
- l'organisation de rendez – vous publics entre le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la politique familiale.

## 1) S'expliquer sur le mot famille

Pourquoi cela ?

Lors des débats sur le tout premier projet de constitution pour l'Europe, l'UNAF avait voulu rencontrer les principaux rédacteurs afin d'intégrer également la famille en tant que telle comme champs de compétence des instances européennes.

Pour aborder la famille dans ces instances, il fallait passer par l'égalité homme/femme, la conciliation vie familiale / vie professionnelle, l'enfance en danger, etc...etc...mais pas la politique familiale en soi.

La réponse à notre demande fût brève, elle fût celle-ci : « non car la définition de la famille renvoie à la religion ».

Dans un autre débat, franco-français celui-ci, lors de la célébration de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'état, là encore la réponse est significative : famille et laïcité n'ont rien à faire ensemble puisque la famille relève de la sphère privée...sous entendu...comme...la religion.

Enfin, nous voyons bien comment nombre d'états n'affichent jamais de politiques publiques en direction des familles. Lutte contre la pauvreté, prise en charge de la dépendance des personnes âgées ou handicapées, amélioration du logement, éducation et formation, etc...,etc..., autant de dénominations qui, comme pour l'Europe, s'apparentent à une stratégie de contournement pour ne pas utiliser le mot famille. Une fois encore, comme si ce mot faisait peur, et ce, même si, confrontés au désert démographique qui s'annonce, certains pays sont en train de réviser leur positionnement. Pourtant, que l'on soit en osmose ou en opposition avec elle, avec ce que nos parents ont tenté de nous transmettre, c'est bien d'abord, par rapport à cela que chacun se construit. Je n'oublie pas pour autant que le périmètre « famille » prend aujourd'hui des contours particuliers, entre le modèle conventionnel d'hier et le modèle sinusoïdal éclaté d'aujourd'hui, voire le modèle homoparental.

Que cela nous plaise ou non, la palette des configurations familiales à tendance à s'étendre vers de nouveaux horizons, et ce, sans parler de ce que permettent déjà, et plus encore demain, les techniques de procréation.

Il est dès lors, compréhensible que certaines associations récusent telle ou telle de ces configurations comme des modèles de famille à promouvoir, mais comme quelques fois elles le font au nom de leurs convictions religieuses, alors, dans l'esprit de quelques uns, la boucle est bouclée, l'équation est simple : famille égal religion.

Si nous voulons que les gouvernements reconnaissent la famille comme partenaire, il est donc indispensable de s'expliquer sur ce que nous mettons derrière ce mot.

La première explication, et peut être la seule, tourne autour de l'emploi du singulier (la famille) ou du pluriel (les familles), car mettre un contenu idéologique sur l'emploi du singulier ou du pluriel aboutit inexorablement à la négation des deux. Il y a la famille, communauté de personnes, de fonctions, de droits et devoirs, mais parce que pour chacun de ses membres cela renvoie inévitablement à des histoires sociales, économiques et culturelles, personnelles, le pluriel s'impose tout autant.

Il ne s'agit pas ici bien évidemment d'une définition juridique de la famille, et sauf à prendre le risque d'une définition liberticide il n'est pas souhaitable que les états aillent dans cette voie.

L'UNAF parce qu'institution représentant l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France a osé une définition, qui en son temps avait servi de base aux travaux de l'UIOF : la famille est fondée sur le mariage, ou sur la filiation légitime ou adoptive, ou sur l'exercice de l'autorité parentale. C'est cette définition ouverte qui permet aux diverses sensibilités des associations familiales françaises de se retrouver sur un projet commun : la défense d'une politique familiale globale. Et c'est là qu'intervient ma deuxième explication.

## 2) s'expliquer sur les champs de compétences de la politique familiale.

En tout premier lieu, j'ai bien noté que dans le titre de la conférence vous parlez de « politique sociale » alors que nous, français, qui avons quelques fois l'habitude de couper les cheveux en quatre, nous faisons de la distinction entre politique sociale et politique familiale presque un combat idéologique, considérant que la politique sociale a vocation à lutter contre la pauvreté alors que la politique familiale, elle, repose sur un concept d'universalité, c'est-à-dire toutes les familles, indépendamment de leurs revenus. J'écarte d'emblée cette distinction car elle ne me semble pas fondamentale pour le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. En effet, avant d'examiner à quelles conditions

l'association des familles peut être réalisée, il convient de définir à quoi nous voulons qu'elles soient associées.

Le titre de votre conférence indique : politique sociale, d'où ma question : que recouvre le mot social dans votre esprit ?

Les intérêts familiaux ne se limitent pas aux seuls aspects de sécurité sociale ou /et d'aide sociale. J'avais laissé entrevoir dans mon introduction qu'à partir du concept de développement durable, les familles sont concernées par d'autres politiques publiques que celles du champ social.

Dès lors que nous sommes sur le champ « famille », que nous voulons les représenter et défendre leurs intérêts, c'est bien à l'ensemble de la vie des familles qu'il faut s'intéresser. Pour ne prendre que quelques exemples : nous pouvons pas réfléchir pour agir contre l'échec scolaire des enfants si nous ne prenons pas aussi en compte la questions du revenu certes mais également celle du logement, de la santé, du handicap, de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des parents, etc...etc...

Nous ne pouvons avoir cet ensemble d'observations que je qualifierais improprement de matérielles, si nous n'observions pas en même temps les évolutions de la famille dont je parlais tout à l'heure, la diminution des fratries, la montée des séparations et des recompositions familiales, le vieillissement de la population, etc...etc...

Enfin nous ne pouvons pas voir ce nouvel ensemble d'observations si nous oublions d'aller regarder du côté des technologies d'information et de communication ou du côté de l'implicite d'immortalité et de l'évolution du sens de l'homme qui se diffusent à partir de l'application des découvertes génétiques...

Comme vous pouvez le constater la conception que nous avons de la politique familiale intègre la globalité de la personne humaine.

Pour aller un peu plus loin encore, bien sûr les associations familiales n'ont pas vocation à agir à la place des organisations syndicales de travailleurs, elles n'ont pas vocation à signer les conventions collectives, ni même à négocier avec les organisations d'employeurs, néanmoins qui irait affirmer que l'organisation du travail n'a aucune conséquences sur la vie de famille. Où, quand, comment la paroles des familles est – elle entendue sur ce sujet ?

Considérer que les familles sont des partenaires économiques, sociaux et culturels imposent d'aller jusque là dans la définition du périmètre des politiques qui les concernent.

Pour la définition de l'intérêt général, en démocratie les élus doivent toujours avoir le dernier mot, dans le cas contraire c'est où l'anarchie, où la dictature.

Cependant une des questions permanentes qui demeure m'apparaît être celle - ci : dans une société démocratique, qui peut dire le premier mot ? Qui est légitime à dire le premier mot ? Comment dans nos sociétés s'organise le premier mot ? Bien sûr historiquement la place des partenaires sociaux (syndicats et employeurs) est première, mais en dehors de ces deux pôles s'est développé pendant tout le XXème siècle de multiples de formes et d'objets de paroles, en quelque sorte de multiples formes et objets de premier mot. La voix des familles en est un parmi des milliers d'autres, mais comme les autres, pour être reconnue elles est confrontée à la définition de ce qui fonde sa légitimité à intervenir, ainsi qu'à sa représentativité.

Légitimité et représentativité sont au cœur des trois conditions incontournables pour que les familles soient considérées comme des associés soutenables, et cela quand bien même la conception qui serait la nôtre se limiterait au seul champ de la politique sociale.

Trois conditions incontournables :

En premier lieu, l'organisation de la défense des intérêts familiaux par les familles elles – mêmes.

L'intitulé de cette première condition se suffit à elle – même sans qu'il soit utile, a priori, d'y ajouter de très longs développements. Cependant, si l'objectif de l'intitulé de cette conférence est bien d'associer les familles aux politiques qui les concernent, cela n'a de sens que si elles s'organisent pour faire entendre leurs voix. Toute ma vie militante j'ai essayé d'agir sur le mode du faire/ faire ou du faire avec les familles et non pas de faire à leur place. C'est là, j'en conviens, une conception de la représentation qui peut bien sûr ne pas être partagée par tous, mais c'est celle qui m'est la plus naturelle.

Compte tenu de ce qui précède sur le périmètre des politiques concernées, il me semble que les modalités d'organisation de la défense des intérêts familiaux, peuvent s'articuler de différentes manières, eu égard à ce que j'ai vécu dans mon pays

Le mouvement familial français comprend ce que nous appelons des mouvements généraux et des mouvements spécifiques. Les mouvements généraux agissent sur tous les aspects de la vie des familles qu'ils regroupent, alors que les mouvements spécifiques ne le font que sur la spécificité de leur regroupement (familles d'enfants handicapés, familles ayant eu des naissances multiples, familles de cheminots, etc...) pour ne prendre que trois exemples.

Ensuite, ces différentes associations ou mouvements peuvent décider de se regrouper ou de continuer à agir seuls en fonction de ce qu'ils estiment être le plus utile à leur cause, ou en fonction de stratégies de développement du nombre d'adhérents, d'implantations géographiques ou d'élargissement des champs de préoccupation des familles et d'action avec elles.

En France, ce regroupement des divers mouvements qu'ils soient généraux ou spécifiques, s'est fait assez naturellement du fait de l'existence de l'UNAF, puisque par elle les mouvements peuvent ainsi accéder à un nombre important de représentations dans les instances officielles, quelles soient nationales ou locales.

Outre ces questions sur le choix d'organisation : généraux ou spécifiques, seul ou regroupé, vient s'en ajouter une autre qui concerne la posture choisie pour l'analyse et pour l'action : sommes – nous dans une posture de lobby ou dans celle de partenaire « social »?

Du choix de l'une ou l'autre de ces deux postures dépend, selon moi, toute la conception de l'action et de la représentation pour pouvoir ou non associer les familles à la définition et à la mise en oeuvre des politiques qui les concernent.

Ce choix impose d'en expliciter les cultures qui fondent chacune d'elles.

Dans la culture de lobby il convient d'afficher en permanence l'idéal de notre conception des politiques publiques à conduire, sans chercher à transiger sur le temps pour y arriver. De ce fait nous laissons donc à d'autres le soin de décider. Nous sommes alors dans une double satisfaction intellectuelle : celle de n'avoir rien « lâché » au nom de notre idéal, et celle de pouvoir critiquer les décisions prises par d'autres. Cette fonction et cette culture de lobby possèdent toute leur utilité, y compris sur des sujets « famille », mais ne peut être retenue ici, si l'objectif recherché c'est le titre de cette conférence : autorisation des familles en tant

qu'associés soutenables dans la politique sociale, puisque, dans son essence même, cette culture fonctionne sur le modèle de l'exigence et non sur celui de la responsabilité partagée.

En revanche dans une culture de partenaire social, bien sûr il demeure indispensable d'afficher l'idéal à atteindre, mais nous essayons d'arriver avec le ou les partenaires à un diagnostic partagé en exprimant et écoutant les contraintes mutuelles. Ensuite nous essayons de dépasser ces contraintes, négocions toujours entre le souhaitable et le possible, et terminons par acter où nous en sommes dans la discussion et commencer à mettre en œuvre les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord, au nom du principe de réalité.

La difficulté d'une telle démarche se renforce si l'association concernée est de composition pluraliste, car à l'issue de la négociation, régulièrement il y a toujours au moins une des composantes qui affirme que les négociateurs sont passés du compromis à la compromission, et qu'ils ont « vendu » ou « bradé » l'idéal commun

Cette posture de partenaire social suppose donc également de connaître et de re-connaître son environnement macro-économique.

Dans un contexte de mondialisation tout autant que de décentralisation à l'échelle de l'hexagone Français, mais nous ne sommes pas les seuls, dans le contexte d'une Europe qui malheureusement se cherche depuis le 29 mai 2005, dans un contexte de crise inégalée depuis des décennies, nous devons intégrer une donnée incontournable : non pas globalement la raréfaction de l'argent public, mais l'impérieuse nécessité de son redéploiement et la diminution drastique des marges à répartir, et ce sans parler de la résorption de la dette publique.

Demander que les familles soient associées à la définition des politiques qui les concernent n'a aucune chance d'aboutir si ceux qui portent cette demande affichent la position du « tout, tout de suite », et refusent de prendre en compte et la notion du temps et celle des grands équilibres macro-économiques.

Pour autant, même si le choix fait est celui de la culture de partenaire social, le résultat n'est pas forcément garanti, puisque ensuite se pose la question de la reconnaissance par la loi de la légitimité à intervenir.

Deuxième condition incontournable : - la reconnaissance par la loi de la fonction de partenaire social, économique et culturel jouée par les familles

Là encore la justification de cette condition est limpide. Pour qu'un accord puisse être reconnu juridiquement, il est indispensable que les parties signataires aient légalement le pouvoir de contracter. Ceci suppose d'abord que les élus reconnaissent chaque famille comme actrice dans la société, et que cette reconnaissance se traduise dans la loi pour que les organisations qu'elles se sont données pour les défendre soient considérées comme des partenaires économiques sociaux et culturels à part entière.

Cependant il faut être lucide, cette reconnaissance sera d'autant plus facile à obtenir que l'organisation, qui la demande, est représentative de l'ensemble des familles au nom desquelles elle s'exprime. Pour ne prendre qu'un exemple un peu caricatural j'en conviens : s'il s'agit des politiques publiques en direction de l'accueil de la petite enfance et que les demandes relatives à cette politique ne sont portées que par des associations composées très majoritairement de grands parents, les chances de réussite seront toujours nettement moindres que s'il s'agit d'associations regroupant des jeunes parents.

Pour autant cette question d'une représentativité par la segmentation des âges ne doit surtout pas être un absolu. Parce que nous sommes sur le champ « famille », la ligne de conduite à suivre doit être l'équilibre des générations, ce qui impose que dans les instances de représentation il y ait au moins autant de parents que de grands parents, et je constate que malheureusement ce n'est pas toujours le cas.

Dommage, car cela affaiblit la défense des familles.

Bien évidemment pour qu'il y ait représentativité reconnue, la loi demeure un passage obligé. En France nous avons la chance d'avoir cette loi depuis 1945 mais il convient de rester vigilant car elle peut ne plus suffire à l'avenir pour justifier des prérogatives qu'elle offre. La diversité des sensibilités, la diversité des âges et l'implantation géographique tout autant que l'accueil de la palette des situations familiales feront partie des points de contrôle de cette représentativité.

De mon point de vue il est utile aujourd'hui comme hier, de tenter de faire œuvre de cohérence dans nos analyses. Nous ne pouvons pas, à l'instar des médias ou d'un certain nombre de nos concitoyens, considérer que la question de la représentativité, et donc de « la capacité à s'exprimer au nom de tous » se poserait pour les organisations syndicales, patronales, pour les partis politiques..., et serait incongrue pour le secteur associatif en général, et plus encore pour le Mouvement Familial en particulier. Soyons lucides, dans tous les pays dits « développés » nous sommes tous confrontés à la corrélation entre l'élévation du niveau de vie de nos concitoyens et celle de leur individualisme. L'engagement et le temps donné pour la défense de l'intérêt général nous le savons bien mobilisent moins de monde que par le passé.

- Dernière condition incontournable : l'organisation de rendez – vous publics entre le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la politique familiale.

-

Là aussi mon analyse prend appui pour partie sur les pratiques syndicales. Sauf lorsqu'il s'agit de situations de conflit, ce qui nourrit le dialogue social, c'est la mise en œuvre d'un calendrier de rencontres et de négociations régulières.

Si j'essaie de regarder objectivement 10 années de conférence annuelle de la famille, je demeure totalement persuadé que cette démarche a permis de réelles avancées pour répondre aux besoins des familles, en même temps qu'elle était l'occasion d'un discours public manifestant l'intérêt que le pays portait à tous ceux qui font le choix de la maternité et de la paternité.

Cependant, cette réussite de la conférence annuelle de la famille à la fois faisait des jaloux : les associations de handicapés, les organisations de retraités... chacun voulait sa conférence annuelle ; à la fois elle suscitait une opposition lourde de la part du ministère des finances, car inévitablement, le gouvernement ne pouvait pas organiser la conférence sans engager des dépenses nouvelles. Bien sûr – principe de réalité et culture de partenaire social obligent – quelques fois ces dépenses étaient plutôt symboliques, mais il est arrivé plusieurs fois où celles – ci dépassaient le milliard d'euros, ou représentait une avancée intéressante pour la vie de famille comme les 15 jours de congé de paternité.

Au final, après 10 ans, c'est le ministère des finances qui a gagné et le rendez – vous annuel de la conférence de la famille qui se tenait chez le premier ministre et sous son autorité a été remplacé par un haut conseil chargé de faire des rapports.

La symbolique n'est donc plus du tout la même, quand aux résultats n'en parlons pas.



Dommmage, dommmage car imperceptiblement on ne fait plus appel à la famille que pour mieux remplir sa fonction d'éducation –comme si elle était la seule responsable de tous nos maux sociaux, ou alors pour remplir ses devoirs filiaux envers nos parents âgés.

Dans tous nos pays développés l'inquiétude monte sur les questions que posent le vieillissement des populations et dans les débats sur les grands équilibres macro-économiques l'accent est de plus en plus porté sur la dépendance des personnes et sur la santé, au détriment de la famille avec de jeunes enfants.

Si je prenais le risque de faire de la psychanalyse de bas étage, je dirais que nos pays entrent dans une spirale dépressive en investissant plus dans la mort et le refus de la mort que dans l'avenir de sa jeunesse.

Et c'est bien parce que je crois au rôle d'avenir de la famille que je continue à me battre pour les familles, et c'est bien à cause de tout cela que je crois très sincèrement que le thème de cette conférence tombe à point nommé pour interpeller tous ceux qui sont en situation de responsabilité, à point nommé pour mettre la famille au cœur du développement durable de notre planète.

Merci de votre attention